

Compte rendu de la séance du 09 juin 2023

Présents : M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUARNERI Giovanni, Mme. MOLLARET Françoise, M. FOUILLOUX Gilles, Mme MERLE Anne-Marie, Mme. DIOLOGENT Catherine, M. GUYON Thierry, M. PATOUILLARD Cédric, CREPET Sébastien, M. MAYET Iwan, Mme FAURE Murielle, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme BARDOTTI Stéphanie, Mme GATTE Hélène, Mme FAURE Jocelyne,

Excusés : Mme. BRUNON Hélène, Mme RODRIGUEZ Frédérique,

Secrétaire de la séance : Mme MOLLARET Françoise

Ordre du jour : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux / Demande de subvention pour la création d'un parc intergénérationnel / Règlement d'utilisation des carabines lasers / Convention fourrière véhicules / Convention bibliothèque / Attribution des subventions aux associations / Création / modification de postes / Désignation des jurés d'assises / Plan de financement du CTM pour sollicitation du plan de relance de SEM / DM (budget commune) / Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Il demande à l'assemblée de valider le compte rendu du 10 mai 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Demande de subvention auprès de Saint-Etienne Métropole pour le parc intergénérationnel (DE 2023_035)

Monsieur le Maire rappelle qu'un fonds de concours de SEM a été créé pour les espaces intergénérationnels. Une ébauche de projet est présentée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Saint-Etienne Métropole pour le financement du futur parc intergénérationnel qui pourrait être créé à proximité de la MARPA. La dépense est estimée à ce jour à plus de 20 000 € H.T et le soutien financier est sollicité dans le cadre du fonds concours mis en place sous l'égide de la Gestion urbaine et Sociale de Proximité. Les différents devis sont en cours de réalisation. Le montant de la subvention sollicitée auprès de la Métropole est de 10 000 euros (plus 5 000€ si le volet du développement durable est retenu).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la sollicitation de ce fonds de concours auprès de SEM.

Approbation du règlement d'utilisation des carabines lasers (DE 2023_036)

Monsieur le Maire et l'adjoint en charge du sport présentent les grandes lignes de ce règlement. Monsieur le Maire évoque la labellisation de la commune en tant que "village sport nature". Dans ce cadre, il fait part de la nécessité d'adopter un règlement pour la bonne utilisation des carabines lasers appartenant à la commune. Ce document fixe les règles d'utilisation par les différents partenaires tout en précisant les modalités de prêt de celles-ci. Il donne lecture du règlement et demande au conseil de se prononcer sur ce document.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le règlement précité et **AUTORISE** le Maire à le signer.

Convention de gestion de la fourrière automobile via la Police Municipale de Firminy (DE 2023_037)

Monsieur le Maire et l'adjoint en charge de la sécurité, proposent d'intégrer par avenant à la convention de la Police Municipale, le service de fourrière automobile.

Monsieur le Maire procède à la présentation de la convention au profit de Saint-Maurice-en-Gourgois. Cette dernière cadre le champ d'intervention de cette fourrière automobile. L'objectif de cette convention est de répondre à un besoin croissant de sécurité, salubrité et tranquillité publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE l'avenant en question qui viendra s'ajouter aux services présents dans la convention avec la Police Municipale de Firminy et **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE (DE 2023_038)

Le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Madame l'adjointe en charge de la bibliothèque présente le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- Préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité
- Préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire

- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention ci-dessus présentée et AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Subventions diverses BP2023 - commune (DE 2023_039) Mme DIOLOGENT ET Mme PELLISSIER ne prennent pas part au vote

Monsieur le Maire présente les subventions proposées par la commission. L'adjointe en charge de cette commission précise qu'une procédure de demande a été communiquée à toutes les associations et que seules les demandes reçues peuvent ouvrir droit à subvention. Néanmoins, la commission se laisse la possibilité d'étudier les demandes au coup par coup.

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE
AMICALE POMPIERS	150 €
ARTMANCOIS	100 €
TI PILLOUS	200 €
ACO	500 €
BASKET	300 €
MARDI GYM	200 €
SNG	600 €
TONIC COUNTRY	150 €
CHASSE SABONNAIRE	100 €
LYCEE MONTS FOREZ	60 €
TOTAL	2 360 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer les subventions proposées.

Création et modification de quotités horaires (DE 2023_040)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'augmenter les quotités horaires des contrats suivants à compter du 1^{er} septembre 2023, dans le cadre de la réorganisation du service "périscolaire" suite au départ en retraite d'un agent :

- ✓ Un Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, passera de 24 heures à 25,85 heures hebdomadaires,
- ✓ Un Agent de maîtrise, passera de 28 heures à 28,55 heures hebdomadaires,
- ✓ Un Agent de maîtrise, passera de 24 heures à 29,75 heures hebdomadaires. La modification étant supérieure à 10%, l'avis du Comité Social Technique du Centre de gestion de la Loire est sollicité. Le Maire sollicite dans le même temps l'affiliation de cet agent à la CNRACL à compter du 1^{er} septembre 2023,
- ✓ Un Agent de maîtrise, passera de 24 heures à 25,45 heures hebdomadaires,
- ✓ Un Adjoint technique, passera de 18,07 heures à 25,95 heures hebdomadaires. La modification étant supérieure à 10%, l'avis du Comité Social Technique du Centre de gestion de la Loire est sollicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les modifications des quotités horaires susmentionnées, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (DE 2023_034)

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral R15/2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et suppléants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Madame MERLE Anne-Marie, Monsieur MAYET Iwan, Madame DIOLOGENT Catherine et Monsieur PATOUILLARD Cédric acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante : liste 1 dénommée « Saint-Maurice et ses grands électeurs » conduite par Monsieur BONNET Bernard – Madame MOLLARET Françoise – Monsieur PERRIN David – Madame FAURE Murielle – Monsieur PATOUILLARD Cédric – Madame BARDOTTI Stéphanie – Monsieur GUARNERI Giovanni – Madame GATTE Hélène

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Premier tour de scrutin Nombre de conseillers présents à l'appel : 16

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0 / Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 / Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0 / Nombre de suffrages exprimés 16

Suffrages : liste 1 dénommée « Saint-Maurice et ses grands électeurs » conduite par Monsieur BONNET Bernard : 16 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : Monsieur BONNET Bernard – Madame MOLLARET Françoise – Monsieur PERRIN David – Madame FAURE Murielle – Monsieur PATOUILLARD Cédric

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : Madame BARDOTTI Stéphanie – Monsieur GUARNERI Giovanni – Madame GATTE Hélène

Où cet exposé à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve ces désignations.

Désignation des jurés d'assises

Monsieur le Maire explique que la commune doit désigner comme chaque année des personnes issues de la liste électorale pour potentiellement être désignées jurés d'assises.

Plan de financement et demande de subvention pour la construction du Centre Technique Municipal (CTM) (DE_2023_041)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE_2023_007 attribuant le marché pour la construction du futur CTM. Suite aux notifications de subventions suivantes :

DETR = attribution 165 294 €

Département de la Loire = attribution 80 000 €

Il y a lieu de rectifier la délibération DE_2023_008 du 8 février 2023 dans le cadre de la sollicitation de Saint-Etienne Métropole sous l'égide du Plan de Relance, comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	759 458 €	Département	80 000 €
Maîtrise d'œuvre	67 011 €	Région	
Divers imprévus 5%	41 323 €	Etat (DETR)	165 294 €
		Plan relance SEM	311 249 €
		Autofinancement	311 249 €
TOTAL	867 792 €		867 792 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le nouveau plan de financement proposé, **SOLLICITE** le plan de relance de Saint-Etienne Métropole comme mentionné ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Décision Modificative n°2 (budget commune 2023) (DE_2023_009)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réajuster le budget communal afin de pouvoir acquérir un copieur ainsi que pour la création d'un parc intergénérationnel susceptible de pouvoir bénéficier d'une subvention.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	20000.00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	-20000.00	

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel informatique	3000.00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	17000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		20000.00
TOTAL :		20000.00	20000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- Questions diverses :

- CTM = le chantier se déroule sans surprise et le planning est respecté.
- La commune envisage d'acheter du matériel électrique pour les services techniques (type tondeuse et débrousailluse) des devis seront demandés
- Un point sur les manifestations à venir est fait : Conseil d'école le 13/06 / Conseil Municipal enfant 14/06 / Rencontre crèche - relais le 16/06 / Olympiades le 23/06 / Kermesse le 24/06 (matin)
- Une réunion avec l'équipe « périscolaire » aura lieu pour acter définitivement la réorganisation testée depuis le 1^{er} avril.
- PLUi : le projet devrait être arrêté avant les prochaines élections municipales. Son approbation devrait avoir lieu après celles-ci.
- Le forum des associations se déroulera le 3 septembre prochain
- Une réunion avec les associations aura lieu le 10 juin 2023 pour travailler sur la rentrée de septembre.
- Remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation de l'inauguration de la MARPA ainsi qu'à la réussite de celle-ci.
- Un placard est demandé pour la maison des associations.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 5 juillet 2023 à 19h30.

La séance est levée à 21h40.

M. BONNET Bernard (Maire), Président de séance,

Mme MOLLARET Françoise (Adjointe), secrétaire de séance,